

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Réalisation de projets d'envergure	No SD SD-2023-3882												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre Réseau de transport métropolitain (exo) et la Ville pour l'entretien d'un accès piétonnier entre la rue Françoise-Gaudet-Smet et la station intermodale Concorde													
No dossier(s) interne(s) : OGP-16502 et 4D-48059 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 11-Laval-des-Rapides														
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Non CT requis : Non														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-06-01</td> <td>CM-20210601-524</td> <td>APPROBATION - BAIL EN FAVEUR DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Isabella Tassoni APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le bail à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et la Ville de Laval concernant l'aménagement d'un accès piétonnier entre la rue Françoise-Gaudet-Smet et la station intermodale Concorde;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit bail.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4342)</p> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-09-01</td> <td>CM-20200901-760</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT SP-29882</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-29882, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'un sentier pour piétons, entre la rue Robert-Élie et la gare de la Concorde, pour une période de 365 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Les entreprises Ventec inc. 497 790,01 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-3609)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-06-01	CM-20210601-524	APPROBATION - BAIL EN FAVEUR DE LA VILLE DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-09-01	CM-20200901-760	ADJUDICATION - CONTRAT SP-29882
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2021-06-01	CM-20210601-524	APPROBATION - BAIL EN FAVEUR DE LA VILLE DE LAVAL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-09-01	CM-20200901-760	ADJUDICATION - CONTRAT SP-29882												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Ville a aménagé un sentier piétonnier pour faciliter et sécuriser l'accès à la station de métro et à la gare de la Concorde à partir de la rue nouvellement appelée Françoise-Gaudet-Smet.</p> <p>Il y a donc lieu de convenir de certaines modalités entre Réseau de transport métropolitain (exo) et la Ville quant à l'entretien, les réparations et le remplacement. En effet, la Ville a conclu, avec le Canadien Pacifique, un bail pour la location de la portion du sentier située sur le viaduc sur lequel passent les voies ferrées utilisées par le Réseau de transport métropolitain (exo).</p> <p>À cet effet, la Ville et Réseau de transport métropolitain (exo) ont conjointement rédigé une entente d'une durée initiale de deux ans, incluant une clause de renouvellement automatique. Les responsabilités respectives y sont détaillées.</p>														

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Réalisation de projets d'envergure	No SD SD-2023-3882
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre Réseau de transport métropolitain (exo) et la Ville pour l'entretien d'un accès piétonnier entre la rue Françoise-Gaudet-Smet et la station intermodale Concorde; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.		